



## AMTLLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Sommersession 2023 • Elfte Sitzung • 14.06.23 • 08h15 • 23.3224  
Conseil des Etats • Session d'été 2023 • Onzième séance • 14.06.23 • 08h15 • 23.3224



23.3224

### Motion Français Olivier. Institutionelle Reform der Wettbewerbskommission

### Motion Français Olivier. Réforme institutionnelle de la Commission de la concurrence

*Ordnungsantrag – Motion d'ordre*

#### CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 14.06.23 (ORDNUNGSAANTRAG - MOTION D'ORDRE)

#### *Ordnungsantrag Juillard*

Zuweisung der Motion 23.3234 an die zuständige Kommission zur Vorprüfung.

#### *Motion d'ordre Juillard*

Transmettre la motion 23.3234 à la commission compétente pour examen préalable.

**Juillard** Charles (M-E, JU): Il semble qu'il y ait un consensus des milieux politiques, économiques et administratifs pour dire qu'il faut effectivement réviser cette législation. Le Conseil fédéral a d'ailleurs communiqué sur le lancement d'un processus quelques jours après le dépôt de cette motion, ce qui rendrait celle-ci a priori inutile, puisque le processus semble lancé.

Je vous propose de la transmettre à la commission pour examen préalable, car cela permettrait précisément au Parlement, et notamment à la commission, de mettre, lors du débat avec le Conseil fédéral, l'accent sur les points essentiels que notre Parlement souhaiterait d'ores et déjà voir inscrits dans cette révision. Sans ce passage en commission, nous recevrions cette modification sans avoir pu nous exprimer. Finalement, la motion soulève le problème et donne quelques pistes, mais il y a peut-être encore d'autres avis à donner sur l'orientation que nous aimerais que cette révision prenne.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de transmettre la motion à la commission, où ce débat anticipé pourrait avoir lieu; sinon, il n'aura pas lieu.

**Präsidentin** (Häberli-Koller Brigitte, Présidentin): Das Wort hat der Motionär.

**François** Olivier (RL, VD): Comme l'a exprimé notre collègue M. Juillard, le Conseil fédéral est conscient du fait qu'il y a un besoin de révision. D'ailleurs, il répond, tout simplement, à des remarques qui avaient été faites lors de la consultation de la loi, qui sera prochainement présentée à la Commission de l'économie et des redevances, à la suite de ma motion 18.4282, "La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illicéité d'un accord". Néanmoins, quand je vois la réaction de la nouvelle présidente de la Commission de la concurrence (Comco) aux propositions faites par le monde politique, je pense qu'il est bien que l'Assemblée fédérale s'exprime très clairement par rapport à l'orientation qui pourrait être donnée. Aussi la motion d'ordre que propose M. Juillard me convient bien, cela permettra qu'une discussion ait lieu en commission et que les notes de séances puissent servir au Conseil fédéral dans la révision de la loi sur les cartels telle qu'elle est proposée.

Aussi vous proposé-je de donner suite à la motion d'ordre de notre collègue Juillard.

*Angenommen gemäss Ordnungsantrag Juillard  
Adopté selon la motion d'ordre Juillard*